

Compte-rendu du Conseil Municipal

du mercredi 11 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 04 juin 2014, pour traiter l'ordre du jour suivant :

- Proposition financière de la société informatique JVS Mairistem pour passer à une version plus moderne des logiciels Mairie actuels
- Projet d'échanges de terrains avec la Société PROVITAL
- Constitution d'une commission « EPHAD »
- Aménagement des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014/2015 à Dizy pour les enfants champillonnais
- Aménagement des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014/2015 à Hautvillers pour les enfants champillonnais
- Projet de la boulangerie de Germaine
- Loi ALUR (Accès au logement et à un urbanisme rénové) – P.L.U. (Plan local d'Urbanisme)
- Point suite à l'arrêté préfectoral instituant un PPR (plan de prévention des risques) « glissement de terrain » sur Champillon
- Organisation des vœux 2015
- Etiquettes et capsules pour le champagne de la commune
- Questions diverses

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEGUIN Jean-Marc, CREPIN Jean-Paul, MOUSQUET Sabine, LAUNER Martine, MARQUES DE OLIVEIRA Claudine, COCHET Sylvain, COFFRE Pascal, CHAYOUX Annick, PHILIPPONNAT Charles, LEPICIER David, HERR Régine, CHATEL Eric, AUTREAU Laurent et GUILLEPAIN James.

Etaient absente excusée: Madame Marie-Madeleine ADAM

Monsieur Laurent AUTREAU a été élu secrétaire de séance.

201423/06 : PROPOSITION FINANCIERE EN VUE DE PASSER A UNE VERSION ACTUALISÉE DES LOGICIELS PROFESSIONNELS « MAIRIE » DE JVS-MAIRISTEM

Monsieur le Maire informe l'assistance de la proposition financière reçue de la Société marnaise JVS-MAIRISTEM, dont le siège social se trouve à Saint-Martin-sur-le-Pré, et qui équipe la Mairie en logiciels professionnels depuis son informatisation en avril 1993.

La Société propose de changer de gamme de logiciel en passant à HORIZON ON-LINE afin que les mises à jour des logiciels se fassent désormais toutes seules automatiquement, évitant les erreurs éventuelles de saisie. Le grand avantage de cette nouvelle gamme est qu'elle est beaucoup plus adaptée aux nouvelles technologies de transmission des données par internet, processus qu'a déjà entamé la commune (transmission des délibérations, arrêtés, etc....) et pour le PSV2 à venir en comptabilité.

Le coût pour la 1^{ère} année serait de 1.843,20€ T.T.C. en droit d'accès logithèque auquel vient se rajouter un forfait annuel de 2.782,80€ T.T.C., soit un total de **4.626,00€ T.T.C.** Une partie de cette somme sera à régler en investissement pour un montant de 4.069,44€ T.T.C. (Droit d'accès logithèque et cession Forfait annuel), et 556,56€ T.T.C. à régler en fonctionnement (mise à niveau corrective Forfait annuel et assistance Forfait annuel).

Le coût pour les années suivantes serait **de 2.782,80€ T.T.C. en forfait annuel** (2.226,24€ T.T.C. en cession Forfait annuel et 556,56€ en mise à niveau corrective Forfait annuel et assistance Forfait annuel).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte ce changement de gamme des logiciels professionnels de la Mairie et prend la décision modificative suivante pour pouvoir régler en investissement les 4.626,00€ T.T.C. au compte 2051 (concessions et droits similaires, brevets, licence), dépenses non prévues au BP 2014.

- 4.626€ du compte 2181 (Installations générales aménagements divers)
- et + 4.626€ au compte 2051 (concessions et droits similaires, brevets, licence)

201424/06 : PROJET D'ÉCHANGES DE TERRAINS DE LA COMMUNE AVEC LA SOCIÉTÉ PROVITAL

Monsieur le Maire informe l'assistance de la demande d'échange de terrains formulée par la société PROVITAL qui souhaite, à première demande de sa part, échanger les parcelles suivantes :

- Les Usages N° 3184
- Les Usages N° 3183, uniquement pour la partie haute de celle-ci (proche du Royal Champagne)

Propriété de la commune,

Avec la parcelle suivante :

- Les Bardelots N° 87, uniquement pour la partie basse de celle-ci (proche de la commune)
- Propriété de la société Provital

Préalablement à cet échange une division parcellaire sera effectuée par un Géomètre Expert (pour les parcelles 3183 et 87), dont les frais seront supportés en totalité par la Société PROVITAL, qui supportera également l'intégralité des frais pouvant survenir lors de cet échange.

Cet échange s'effectuera pour une superficie identique, sans aucun paiement au profit de l'une ou l'autre des parties à l'échange.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte ce projet d'échanges de terrains entre la commune et la Société PROVITAL, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

201425/06 : CONSTITUTION D'UNE COMMISSION « EPHAD »

Monsieur le Maire propose à l'assistance de créer une commission qui sera en charge de réfléchir au projet communal de créer une structure d'accueil pour personnes âgées sur la commune.

Les personnes suivantes souhaitent faire partis de cette commission : Madame Annick CHAYOUX, Mr James GUILLEPAIN, Mr Eric CHATEL, Mme Martine LAUNER, Mme Claudine MARQUES DE OLIVEIRA, Mme Régine HERR, Mr Charles PHILIPPONNAT et Mme Marie-Madeleine ADAM, auquel vient se rajouter Mr Jean-Marc BEGUIN, Maire, et membre d'office de toutes les commissions.

Le Conseil municipal entérine à l'unanimité cette commission ainsi constituée.

201426/06 : AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2014/2015 A HAUTVILLERS POUR LES ENFANTS CHAMPILLONNAIS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'HAUTVILLERS

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux du courrier qu'il a reçu de la commune d'Hautvillers au sujet de l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014/2015 ; Le Conseil d'école d'Hautvillers du 27 mai dernier a validé l'emploi du temps retenu pour la rentrée prochaine : école les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9H à 12H, le mercredi matin de 8H30 à 11H30, le lundi après-midi de 14H à 17H, les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14H à 16H. Les T.A.P. (temps d'activité périscolaire culturelle, sportive ou artistique) les mardi, jeudi et vendredi de 16H à 17H, et les A.P.C. (Aide personnalisée Complémentaire) le mardi uniquement de 16H à 17H pour certains élèves.

Les élèves se verront donc proposer de participer aux T.A.P. trois fois par semaine pendant une heure. Il est prévu de regrouper les enfants par tranche d'âge, en 6 groupes de 15 enfants maximum. Or, ce service représente une nouvelle charge pour le budget communal d'Hautvillers. Le Conseil Municipal d'Hautvillers a déjà évoqué la nécessité de solliciter une participation des familles et Champillon a aussi envisagé de prendre part au financement de ces T.A.P.

Monsieur le Maire d'Hautvillers propose donc de soumettre au Conseil Municipal de Champillon le principe de financement suivant : répartir la moitié des charges réelles de fonctionnement des T.A.P. entre les familles et les communes du regroupement scolaire proportionnellement au nombre de leurs élèves inscrits à ces T.A.P. Cet accord de principe pourrait être formalisé par la signature d'une convention de répartition des frais de fonctionnement des temps d'activité périscolaire, dont un modèle est joint au courrier.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces conditions et autorise Monsieur le Maire à signer la convention le moment venu avec la Commune d'Hautvillers lorsque le nombre d'enfants de Champillon sera définitivement arrêté.

201427/06 : PARTICIPATION A HAUTEUR DES FRAIS D'INSTALLATION, D'ELECTRICITE ET D'INTERNET POUR L'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PAIN FRAIS ARTISANAL 24H/24H DANS LA COUR DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux du projet du couple de boulangers de la commune de Germaine (Boulangerie-pâtisserie « La Petite Germinoise »), qui effectue la distribution du pain en porte à porte à Champillon. Ces derniers sollicitent la commune pour l'installation dans la cour de la Mairie de Champillon d'un terminal de cuisson - distributeur de pain frais et de qualité, fonctionnant 24H/24 et 7/7 jours.

La location du terminal de cuisson et l'entretien restant à la charge des boulangers.

Le couple de boulangers de Germaine propose à la commune de CHAMPILLON de les aider dans leur projet à hauteur de la prise en charge des frais d'installation ainsi que des frais d'électricité et d'internet liée au fonctionnement du terminal de cuisson. Le Maire informe le Conseil municipal que ces différents frais peuvent faire l'objet de demande de subventions du Pays ou d'autres collectivités.

L'internet ne générerait pas de coûts supplémentaires en utilisant la connexion actuelle de la mairie. L'Electricité serait quant à elle, prélevée sur l'abonnement de la mairie. Ne connaissant pas à l'avance la consommation liée à cette opération, la prise en charge des consommations électriques fera l'objet d'une convention annuelle renouvelable par tacite reconduction et dénonçable par les deux parties chaque année.

Le Conseil municipal accepte (1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION)

- de prendre en charge les frais d'installation, d'électricité et d'internet pour ce distributeur de pain frais de l'artisan boulanger de Germaine (boulangerie « la Petite Germinoise »), qui sera installé dans la cour de la Mairie, 7 rue Pasteur.
- De confier au Maire le soin de signer tous documents relatifs à ces accords et de le charger de trouver et recevoir les subventions susceptibles d'être obtenues pour ce projet innovant.

201428/06 : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES TROTTOIRS DE LA RUE DES MONDETTES

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des membres présents, de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de réaménagement des trottoirs de la rue des Mondettes à :

La Société **CEREG PAYS DE CHAMPAGNE**

Parc d'Affaires Reims Bezannes

2 rue Jules Méline

51430 BEZANNES

DIVERS :

Aménagement des Rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015 à Dizy pour les enfants champillonnais :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Dizy ne demandera aucune participation financière à la commune de Champillon dans un premier temps (pour la 1^{ère} année) de mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2014/2015, contrairement à la commune d'Hautvillers.

Il indique que par délibération D.2014.36 du 20 mai 2014, le conseil municipal de Dizy a décidé de mettre en place les Nouvelles Activités Scolaires (NAP) selon le planning suivant : école les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8H30 à 11H30, et l'après-midi des lundi, mardi, jeudi et vendredi 13H30 à 15H45, Les N.A.P. (nouvelles activités périscolaires (NAP) les lundi, mardi et jeudi de 15H45 à 16H45 ; Pas de NAP donc le vendredi. La péri-scolaire du matin aura lieu du lundi au vendredi de 7H30 à 8H30 et la péri-scolaire du soir les lundi, mardi et jeudi de 16H45 à 18H et le vendredi de 15H45 à 17H (sortie

possible dès 16H45). Il est à noter que ce temps de NAP n'est pas obligatoire pour les élèves puisque l'école se terminera tous les jours à 15H45.

Loi ALUR (accès au logement et à un urbanisme rénové) – P.L.U. (Plan local d'Urbanisme) : Monsieur le Maire expose à l'assemblée que si la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) dite loi « Duflo » est surtout connue par le grand public pour son volet logement, c'est en revanche le volet urbanisme qui touche directement les collectivités. Des mesures importantes concernant les documents d'urbanisme doivent être prises en compte dès aujourd'hui ; Ce texte prévoit notamment de nombreux changements, par exemple :

- Compétence « documents d'urbanisme » dans toutes les communautés
- Disparition des Plans d'Occupation des Sols (POS)
- Fin de l'instruction par les services de l'Etat pour un grand nombre de collectivités (comme Champillon)
- Mesures spécifiques pour les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), Plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales.

Monsieur le Maire informe donc les conseillers que la procédure de transformation du P.O.S. de Champillon en P.L.U. doit donc être lancée avant le 31 décembre 2015. Ce point important sera revu dans les mois à venir bien sûr. Le lancement de la mise en place d'un PLU se fera dès 2015.

Point sur l'arrêté préfectoral instituant un PPR (plan de prévention des risques) « glissement de terrains » sur Champillon : Monsieur le Maire rappelle que la commune est désormais concernée par un plan de prévention des risques (P.P.R.) glissement de terrain approuvé par un arrêté préfectoral en date du 05 mars 2014, reçu en Mairie le 17 mars 2014 avec toutes ses pièces annexes. Monsieur le Maire se réjouit que l'Etat a revu sa copie suite aux nombreuses remarques faites notamment à Champillon lors de l'enquête publique pour le premier projet de P.P.R. trop restrictif pour la commune. La Commune de Champillon étant couverte jusque-là par l'arrêté R111-3 du 4 décembre 1992 sur les risques d'inondations et glissement de terrain, un arrêté modificatif est joint aussi au P.P.R.. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que toutes les pièces de ce P.P.R. sont à la disposition de tous pour consultation.

Organisation de la cérémonie des vœux du Maire 2015 : Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réfléchir sur l'avenir de la cérémonie des vœux du Maire 2015, car suite à la cérémonie des vœux 2014 à Champillon qui s'est déroulée exceptionnellement en 2013, le vendredi 20 décembre, il pense que les cérémonies en janvier sont devenues trop nombreuses et lassent les gens. Il propose 3 solutions : soit la maintenir et convenir d'une date dès à présent, soit la faire en même temps que la cérémonie du 14 juillet ou de la supprimer complètement.

Après discussion et partage d'opinions, il est décidé de la maintenir et de fixer la date au jeudi 18 décembre 2014, juste avant les fêtes de fin d'année.

Étiquettes et capsules pour le champagne communal : Monsieur Sylvain COCHET se voit confier la tâche de créer la maquette des nouvelles étiquettes et collerettes du champagne de la commune car les stocks sont épuisés. Il propose quelques croquis et va de nouveau plancher sur de nouveaux modèles qu'il soumettra ultérieurement.

Avenir de la Coopérative viticole de Champillon : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission du nouveau Président de la Coopérative Viticole de Champillon depuis début avril, Mr Sylvain AUTREAU pour raisons personnelles. C'est Mr Christophe LASSAUSSE qui a été élu Président par intérim jusqu'à la période des vendanges. Un nouveau Président sera élu juste après cette période primordiale pour les viticulteurs. La Coopérative voit également le nombre de ses adhérents diminuer depuis l'annonce de l'arrêt de l'élaboration du champagne à la Coopérative. Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que faute d'entente entre coopérateurs l'avenir de la Coopérative pourra être en jeu dans les semaines et mois à venir.

La séance est levée à 21 heures 15.